

La féminisation du personnel politique européen et la parité en Europe

Sébastien MICHON

RÉSUMÉ

En Europe comme ailleurs, les femmes ont été, pendant très longtemps, exclues des postes politiques. Il faut attendre l'issue du premier conflit mondial pour que la majorité des États européens accorde aux femmes le droit de vote et d'être élue, alors que ce droit est obtenu plus tardivement encore dans certains pays. Néanmoins, l'obtention du droit d'être élue ne s'est pas accompagnée d'une présence massive des femmes dans le champ politique. Et si, en lien avec les mobilisations paritaires et l'instauration de quotas à caractère contraignant dans les partis ou de règles électorales, une féminisation des classes politiques s'amorce depuis quelques décennies, elle reste très variable en Europe : plus effective dans les pays d'Europe du Nord, dans les partis de gauche et pour les mandats les moins prestigieux. Le champ politique demeure encore un univers plus masculin.



Les députés sociaux-démocrates Miina Sillanpää et Santeri Nuorteva lors de la première session du Parlement en 1907. Source : [Société Miina Sillanpää](#)



En Europe comme ailleurs, les femmes ont été, pendant très longtemps, exclues des postes politiques. Le droit de « monter à la tribune », revendiqué par Olympe de Gouges en 1791 (*Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*), leur est refusé. Au XIX^e siècle, la politique est considérée comme une sphère masculine. En dehors de quelques reines – entre autres, Victoria au Royaume-Uni (1837-1901) ou Wilhelmine aux Pays-Bas (1890-1948) –, les femmes sont souvent assignées au foyer et à la maternité. En 1906, la Finlande est le premier pays européen à accorder aux femmes le droit de vote et d'éligibilité aux élections législatives. Mais il faut attendre l'issue du premier conflit mondial pour que la majorité des États européens accorde aux femmes le droit de voter et d'être élue. Dans certains pays, ce droit est encore plus tardif : en France et en Italie, il est obtenu seulement en 1944 et 1945.

L'obtention du droit d'être élue ne s'est toutefois pas accompagnée d'une présence massive des femmes dans les assemblées ou les gouvernements. Tout juste peut-on citer quelques pionnières dans des fonctions ministérielles : Alexandra Kollontaï (1872-1952) en URSS, commissaire du peuple à l'Assistance publique entre 1917 et 1918 ; Miina Sillanpää (1866-1952) en Finlande, ministre des Affaires sociales entre 1926 et 1927, Margaret Bondfield au Royaume-Uni, ministre du Travail de 1929 à 1931 ; Federica Montseny (1873-1953) en Espagne, ministre de la Santé et des Affaires sociales en 1936-1937 ; ou en France dans le gouvernement de Léon Blum en 1936-1937, Cécile Brunschvicg (1877-1946), sous-secrétaire d'État à l'Éducation, Suzanne Lacore (1875-1975), sous-secrétaire d'État à la Protection de l'enfance, et Irène Joliot-Curie (1897-1956), sous-secrétaire d'État à la Recherche scientifique.

Tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle, les femmes sont largement minoritaires au sein du personnel politique en Europe. Jusqu'en 1970, on relève moins de 10 % de femmes dans les chambres basses de la plupart des pays européens. Une féminisation de la classe politique, relativement lente et progressive, s'amorce ensuite : plus précoce et plus effective dans les pays du Nord de l'Europe, que dans les pays post-communistes (voir tableau). Ces écarts nationaux tendent à se retrouver au sein des délégations nationales au Parlement européen (voir graphique). Dans l'ensemble, la proportion de femmes y est moins élevée dans les pays des derniers élargissements de l'Union européenne (UE) : les délégations suédoise, finlandaise, irlandaise, danoise et autrichienne sont plus paritaires que les délégations chypriote, estonienne, lituanienne et hongroise.



Tableau : Part de femmes dans les parlements nationaux (chambre unique ou basse). Sources : Union interparlementaire, et D. Stockemer, 2007.



Graphique : Part de femmes dans la chambre basse et au Parlement européen par pays de l'Union européenne

La présence des femmes dans les gouvernements européens se généralise après-guerre, d'abord en Europe de l'Est (Yougoslavie en 1945, Roumanie en 1946, Bulgarie en 1947, ou encore Albanie, Hongrie et République

démocratique allemande en 1949). De manière plus ou moins progressive, la féminisation du personnel politique des pays européens est aujourd'hui une tendance générale, qui doit être rapportée aux mobilisations paritaires au cours des trente dernières années et à l'instauration de quotas à caractère contraignant dans les partis (en Allemagne, en Suède) ou de règles électorales (en Espagne, France, Irlande, au Portugal, etc.). Mais si la féminisation du personnel politique européen est avérée, la parité est encore loin d'être atteinte. Ainsi, très peu de gouvernements et aucune chambre basse des pays de l'UE sont paritaires ; de manière emblématique, en 2018, le collège des commissaires de l'UE ne compte qu'un tiers de femmes environ (9 sur 28). La part de femmes aux postes politiques les plus prestigieux tend même à stagner dans plusieurs pays pourtant relativement précoces en matière de mobilisation paritaire. En Allemagne, la part de femmes au Bundestag, en forte augmentation dans les années 1990, ne progresse plus depuis le début des années 2000, elle est même retombée à 31 % en 2017. Et même dans les pays où la parité a été inscrite dans la constitution, elle est souvent incitative et non effective : en France par exemple, avec seulement 42 % de femmes parmi les candidats aux élections législatives de 2017, plusieurs partis de gouvernement (le Parti socialiste et plus encore Les Républicains) ont préféré verser des pénalités financières plutôt que de respecter la parité intégrale.

Au-delà de différences nationales, la féminisation du personnel politique va de pair avec diverses caractéristiques. Premièrement, elle se fait plus souvent par les partis de gauche. Encore aujourd'hui, les partis de droite sont nettement moins féminisés, et les partis écologistes souvent les plus féminisés. Deuxièmement, la féminisation n'est jamais homogène au sein du champ politique national. Elle est plus effective pour les postes les moins prestigieux (mandats de conseillers municipaux ou régionaux) que pour les plus prestigieux (maires, parlementaires nationaux, ministres, chefs d'État et de gouvernement).

La féminisation du personnel politique pose également la question des différences entre femmes et hommes, aussi bien du point de vue des profils que des investissements dans le champ politique : les femmes en politique sont-elles des hommes comme les autres ? Les études sur le sujet montrent qu'à une position politique donnée (gouvernements, parlements, exécutifs locaux), la principale différence constatée est la moindre expérience des femmes en politique : un peu plus jeunes que leurs homologues masculins, elles ont passé un temps moins conséquent en politique, en tant qu'élu(e) - locale notamment - ou en tant qu'auxiliaires politiques (collaboratrice d'élu(e) ou permanente d'un parti politique). Mais dans l'ensemble, les femmes politiques ne présentent pas des profils sociaux très différents de leurs homologues masculins : comme eux, elles sont pour la plupart issues de catégories sociales favorisées et diplômées du supérieur (auparavant hauts fonctionnaires, cadres d'entreprise ou d'administration, enseignantes, ou exerçant une profession libérale). La féminisation n'accompagne pas une ouverture sociale du recrutement politique.

D'autres variations sont à souligner pour ce qui relève de l'exercice des mandats et de la division du travail politique. Les femmes qui ont réussi à passer le « plafond de verre » occupent moins fréquemment les positions les plus prestigieuses au sein des assemblées et des gouvernements. Très peu deviennent cheffes de gouvernement, présidentes d'un parlement ou d'un exécutif local, magistrates d'une commune, ou présidentes d'un groupe politique ou d'une commission. Et lorsque des femmes exercent la fonction prestigieuse de présidente de la République, c'est souvent lorsque celle-ci forme une fonction représentative sans grand pouvoir exécutif : c'est le cas de Kersti Kaljulaid (1969-), présidente de la république d'Estonie depuis 2016 ; de Vaira Vīke-Freiberga (1937-), présidente de la république de Lettonie entre 1999 et 2007 ; ou en Irlande de Mary Robinson (1944-) et Mary McAleese (1951-), présidentes respectivement de 1990 à 1997 et de 1997 à 2011.

Femmes et hommes ne se répartissent également pas de manière homogène dans les diverses délégations ou commissions. Les femmes se trouvent ainsi plus souvent en charge de ministères, de délégations ou de commissions permanentes ou parlementaires en lien avec les questions sociales, éducatives, culturelles ou avec les libertés (droits des femmes, libertés civiles). Elles sont en revanche peu promues dans les domaines prestigieux et régaliens des affaires économiques, de la défense ou des affaires étrangères. Font ainsi exception,

Catherine Ashton (1956-) et Federica Mogherini (1973-), tour à tour haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (2009-2014 et 2014-2019), ou encore Michèle Alliot-Marie (1946-), qui en France a été successivement ministre de la Défense, ministre de l'Intérieur, garde des Sceaux et ministre des Affaires étrangères et européennes de 2002 à 2011. Dans un univers qui demeure très masculin, les dirigeantes politiques, à l'image de Margaret Thatcher (1925-2013), Première ministre du Royaume-Uni de 1979 à 1990, Édith Cresson (1934-) en France entre 1991 et 1992, ou Angela Merkel (1954-), chancelière allemande depuis 2005, restent rares. Faisant pourtant figure d'avant-garde pour ce qui concerne la présence des femmes, le Parlement européen n'a élu que deux femmes sur quinze président.e.s depuis les élections au suffrage universel en 1979 : Simone Veil (1927-2017) de 1979 à 1982, et Nicole Fontaine (1942-2018) de 1999 à 2002.

BIBLIOGRAPHIE

ACHIN, Catherine, *Le mystère de la chambre basse : comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz, 2005.

BEAUVALLET, Willy, MICHON, Sébastien, « Women in Europe. Recruitment, practices and social institutionalization of the European political field », dans Ben Crum, John Erik Fossum (dir.), *Practices of Inter-Parliamentary Coordination in International Politics : The European Union and Beyond*, Colchester, ECPR Press, 2013, p. 175-192.

BEHR, Valentin, MICHON, Sébastien, « Les facteurs sociaux des carrières politiques des femmes ministres. Une féminisation en trompe-l'œil », *Genèses*, n° 96, 2014, p. 132-156.

KNAUT, Annette, « Les femmes dans les parlements de la RFA de 1949 à 2013 - De la marginalité à la normalité ? », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 207, 2014, p. 46-62.

STOCKEMER, Daniel, « Why are there differences in the political representation of women in the 27 countries of the European Union? », *Perspectives on European Politics and Society*, 8(4), 2007, p. 476-493.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/genre-et-europe/le-genre-de-la-citoyennete-en-europe/la-feminisation-du-personnel-politique-europeen-et-la-parite-en-europe>